



Champeaux, le 19 Septembre 2006

Monsieur Jacques Barthélémy  
Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le Préfet,

J'ai bien reçu votre dernier courrier du 21 Juillet dernier et vous en remercie.

Je suis désolé de devoir, sauf le respect que je vous dois, contredire certains de vos propos et donner certaines précisions indispensables.

Personne ne conteste que ce soit le maire qui doit prendre, au nom de la commune propriétaire, les décisions concernant la sécurité de la collégiale.

Personne ne conteste non plus vos prérogatives en la matière au cas où celui-ci serait défaillant.

Le seul problème vient de l'opportunité de votre décision et de son extension.

Si votre décision a bien engagé juridiquement la commune, c'est bien vous qui en avez choisi la date et l'extension.

C'est la forme de votre décision qui nous a porté un grave préjudice, forme que nous contestons.

D'une part, vous avez pris votre décision ou trop tôt, ou trop tard.

D'autre part, rien ne vous obligeait à fermer totalement l'édifice.

Bien sûr, la finalité des édifices culturels est bien, d'abord et avant tout, culturelle, mais il est du droit et de la responsabilité de l'affectataire – et de lui seul - d'autoriser ou d'organiser des utilisations culturelles conformes au caractère sacré des lieux et des activités qu'il peut estimer conformes à une destination pastorale. L'église n'est pas affectée au culte, au sens restrictif, quelques heures par semaine mais elle est totalement confiée, par la Loi, au clergé et tout ce qui s'y déroule est sous son entière responsabilité.

Les activités autorisées par l'affectataire sont donc bien couvertes par la loi de 1905.

Pour notre part nous agissons avec l'accord et le soutien de l'Evêché, dans ce sens, à tel point que notre programme intègre toujours une participation culturelle à des offices liturgiques .

Cela est le cas au cours des 3 dimanches du festival ainsi que tout au long de l'année.

Pour finir, Monsieur le Préfet, je suis très étonné de vos propos quant à la localisation de notre festival.

Il se déroule depuis 24 ans dans la collégiale et il a, de par nos statuts, pour but d'animer celle-ci et elle seule.

De plus, je ne vois pas bien comment, avertis 8 jours avant les premiers concerts, nous aurions pu trouver dans l'environnement immédiat des lieux suffisants à l'accueil de notre public dans un si court délai, si tant est qu'ils existent. Il est certain, en tout cas, qu'aucun dans le secteur n'a les qualités acoustiques et esthétiques de la collégiale susceptibles de déplacer notre public.

Je réitère donc notre requête concernant la possibilité d'un soutien financier de notre association, susceptible d'empêcher la mort de notre festival, le seul qui ait tenu si longtemps en Seine-et-Marne.

Avec nos respectueux sentiments.

Michel Vauthrin  
Président

Association Guillaume de Champeaux

1 rue des Champarts – 77720 – CHAMPEAUX – tel : 01 60 66 96 07

e-mail : [festivaldechampeaux@yahoo.fr](mailto:festivaldechampeaux@yahoo.fr) site : [collegialedechampeaux.com](http://collegialedechampeaux.com) (dossier complet fermeture)